

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AVESNES SUR HELPE**

2023 - 060

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

26	09	23
----	----	----

L'an 2023, le 3 octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien (maire), M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, , Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy.

Représentés par procuration : Mme OUCI Mokhtaria (par Mme BERTRAND), M. FORGEZ Pascal (par Mme DUCARNE), M. BOURGE Jimmy (par Mme COLNOT), Mme CATTELOT Anne-Laure (par Mme Anne Lise HUBIERE), M. LEMMEN Felix (par M. ROUSSELLE), M. LESCUT Franck (par M. Bruno VION), M. LEFUR Philippe (par Mme MENET)

Absents excusés : M. BLARET Jean, M. PEROT Loïc, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

OBJET : Décision Modificative n° 8 - Annule et remplace la décision modificative n°1 Ajustement budgétaire/ apurement du compte 1069

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération d'apurement du compte 1069 pour donner suite à la mise en place à compter du 1er janvier 2024 du référentiel comptable M57, une décision modificative est validée le 6 juillet 2023 par le Conseil Municipal.

La sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe par courrier du 21 juillet 2023, nous informe que par motif de sincérité budgétaire cette décision modificative est irrégulière. De ce fait Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler cette dernière et la remplacer comme suit :

<u>Imputation</u>	<u>Ouvrir</u>	<u>Réduire</u>
D I 10 1068 OPFI Excédents de fonctionnement capitalisés		- <u>113 536,62</u>
D I 21 2138 Op 691 Autres constructions	+ <u>113 536,62€</u>	
D I 10 1068 OPFI Excédents de fonctionnement capitalisés	+ <u>113 536,62€</u>	
D I 020 020 OPFI Dépenses imprévues		- <u>113 536,62</u>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les propositions présentées.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Publié sur le site le 05 octobre